



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
Section des Yvelines

Monsieur le directeur Académique,

La CAPD se réunit aujourd'hui dans un contexte particulier, marqué par deux épreuves dont le capitalisme et les dirigeants qui le soutiennent portent la responsabilité. L'attaque menée par les Etats-Unis et Israël contre l'Iran, hors du droit international, a entraîné une forte spéculation faisant grimper les prix du gaz et du pétrole. Si la crise économique, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sont structurelles, les conflits impérialistes que nous connaissons depuis plusieurs années aggravent les situations financières des agent·es de la Fonction Publique. Le coût de l'essence pénalise nos collègues. A ce jour, mise à part la circulaire Amiel et les 50 euros d'aides aux personnels roulants, le gouvernement ne mesure pas que les travailleur·euses les plus précaires perdent de l'argent en allant travailler. Nous profitons donc de cette instance pour demander qu'une aide urgente soit apportée aux personnels se déplaçant en véhicule motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour assurer leurs missions. Nous demandons également que des négociations salariales soient ouvertes dans les plus brefs délais pour faire face à la crise des carburants et au retour de l'inflation. L'augmentation des salaires est une réelle urgence. Pour rappel, le salaire des fonctionnaires a baissé de 25% en euros constants depuis vingt ans. La FSU, comme elle l'a rappelé au ministre de la Fonction Publique le 17 avril 2026, revendique l'attribution uniforme de 80 points (soit + 400 € mensuels) sur l'ensemble de la grille indiciaire combinée à une revalorisation d'au moins 20 % de la valeur du point d'indice et d'indexer immédiatement celle-ci sur l'indice des prix à la consommation.

Dans le même temps, nous avons subi une vague de chaleur inédite pour un mois de mai, conséquence directe d'un réchauffement climatique dont le capital est le responsable : 100 multinationales sont à l'origine de plus de 70% d'émissions de gaz à effet de serre. Météo France a placé les Yvelines en vigilance jaune canicule à partir du jeudi 28 mai à 12H.

De nombreuses écoles respectant aucune norme de sécurité thermique ont vu la température de leurs classes dépasser allègrement les 30 degrés ; la faute à des défaillances des systèmes de ventilation, une isolation insuffisante, ou des ouvrants défectueux. Si la charge des locaux incombe aux collectivités territoriales, la responsabilité de la santé des personnels vous revient.

Depuis le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, les « épisodes de chaleur extrême » concernent à la fois les épisodes « jaune », « orange » ou « rouge ». Dès le

déclenchement des vigilances, des mesures de prévention adaptées doivent être mises en œuvre par l'employeur, notamment :

l'adaptation de l'organisation du travail, des locaux et des horaires de travail

la mise en œuvre de moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire

la mise à disposition d'eau potable fraîche et d'équipements de protection individuelle

l'information et formation adéquates des personnels

Ces règles du code du travail s'appliquent à l'Éducation Nationale.

Nous avons toutes et tous reçu, dans nos boîtes mail professionnelles, les flyers diffusés sous votre responsabilité concernant les consignes à suivre en cas de fortes chaleurs. Quel affront pour nos collègues de découvrir, dès la première consigne affichée sur le document, l'injonction de rester chez eux ou de rejoindre un lieu rafraîchi. Rares sont les écoles à posséder ce genre d'espace. Il ne suffit pas d'envoyer des flyers pour se soustraire à ses responsabilités. Nous encouragerons donc tous les agent.es à signaler leurs conditions de travail dégradées lors des épisodes de fortes chaleurs, afin de mettre en lumière vos manquements à votre obligation de protéger la santé des personnels sur leur lieu de travail.

C'est dans ce contexte de forte dégradation des conditions de travail de nos collègues que s'inscrit la question des disponibilités et des temps partiels. Aujourd'hui, un nombre croissant d'agent.es est en situation d'épuisement professionnel.

La fatigue n'est plus ponctuelle, elle est devenue structurelle. Le sentiment de surcharge, de

perte de sens, d'isolement face aux difficultés du métier s'installe durablement.

Les demandes de disponibilité ou de temps partiel pour convenance personnelle sont, dans

de très nombreux cas, des signaux d'alerte. Elles traduisent un besoin urgent de se préserver. Ce ne sont pas des demandes de convenance : ce sont des demandes de survie professionnelle.

Derrière ces refus se dessine une logique claire : celle d'une gestion strictement comptable

des personnels, dictée par la pénurie de moyens organisée par le gouvernement.

Refuser des demandes des disponibilités ou des temps partiels, c'est prendre une responsabilité lourde. C'est maintenir des collègues dans des situations de tension qui les abîment. C'est, concrètement, favoriser le développement des arrêts maladie, parfois longs, des absences répétées, et des départs définitifs du métier.

À l'inverse, accorder une disponibilité ou un temps partiel, c'est faire le choix de la prévention. C'est permettre à des personnels de se reconstruire, de prendre du recul, et de revenir ensuite en meilleure santé, avec l'envie et la capacité de poursuivre leur engagement professionnel.

Autrement dit, c'est aussi faire un choix de gestion humain... mais également rationnel.

Nous vous demandons donc d'accorder toutes les demandes de disponibilités et de temps partiels quel que soit leur objet.

la FSU-SNUipp 78 continue à appeler les collègues à s'organiser, à construire et reconstruire des collectifs de travail puissants et solidaires. Elle appelle tous les collègues à se mobiliser massivement et durablement pour gagner le respect auquel celles et ceux qui font l'école ont le droit, la revalorisation qu'elles et ils méritent et pour mettre un

coup d'arrêt à la dégradation des conditions de travail et la perte du pouvoir d'achat qui s'accroissent d'année en année.